### Règlement numéro 138

Règlement numéro 138 décrétant une dépense de 360 000 \$ et un emprunt de 360 000 \$ pour des travaux de pavage sur différentes rues de la municipalité

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame la conseillère Esther Savard lors de la séance du conseil tenue le 11 février 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 138 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

#### ARTICLE 1:

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de pavage sur différentes voies publiques de la municipalité, dont le montant est estimé à 360 000 \$ incluant les taxes et les imprévus, tel que démontré sur les fiches projet d'immobilisation 2013-2014-2015.

Annexe A – fiche TP-03 : Rue Edward-Hale : 31 087.53 \$

Annexe B – fiche TP-06 : Développements

**Portneuviens** 

(Rues des Boisés, des Chênes, des Frênes) 171 590.68 \$

Annexe C – fiche TP-11 : Coin de la rue

Saint-François et de l'avenue Ford 12 435.01 \$

Annexe D – fiche TP-12 : Rang de la Chapelle 143 721.25 \$

#### ARTICLE 2:

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 360 000 \$ pour les fins du présent règlement.

### ARTICLE 3:

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 360 000 \$ sur une période de 15 ans.

### ARTICLE 4:

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### ARTICLE 5:

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### ARTICLE 6:

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

### ARTICLE 7:

_e present reglemen	t entre en vigueur	comornement	a la	Ю

maire	greffière

Avis de motion donné le : 11 février 2013 Règlement adopté le : 11 mars 2013 Entrée en vigueur le : 24 mai 2013

# ANNEXE « A »

## Ville de Portneuf Fiche projet : IMMO. TP-03 plan triennal des immobilisations 2013-2014-2015

l- identification	ll- coûts	lll- ventilation des coûts pour chacune des années du plan triennal
Unité adm. : Travaux Publics Programme : Projet : Pavage rue Edward-Hale Codification :	24 875,00\$ plus taxes	2013: 24 875,00\$ plus taxes 24 875,00\$ TPS 1 243.75\$ TVQ 2 481.28\$ 10% 2 487.50\$  31 087.53\$  2014: 0\$ 2015: 0\$
IV- détails et justifications  Pose d'un nouveau pavage sur environ 125 mètres sur la rue Edward-Hale	2013 2014 2015 24 875,00\$	Vll- responsable du projet
Pulvérisation du pavage existant et pose de 65 mm de nouveau pavage.  La surface de roulement dans ce secteur est très détériorée du fait de la présence de grosses fissures sur la chaussée et le pavage dans ce	0\$	Denis Dion, travaux Publics
secteur est extrêmement lézardé et nous constatons d'année en année d'innombrables nids-de-poule.		

# ANNEXE « B »

## Ville de Portneuf Fiche projet : IMMO. TP-06 plan triennal des immobilisations 2013-2014-2015

l- identification	ll- coûts	lll- ventilation des coûts pour chacune des années du plan triennal
Unité adm. : Travaux Publics  Programme :  Projet : Bordure et pavage Développements Portneuviens Phase II  Codification :	137 300,00 plus taxes plus 25 % inprévus.	2013: 171 625,00\$ plus taxes 137 300,00\$  TPS 6 865,00\$  TVQ 13 695.68\$ 10% 13 730.00\$  171 590.68\$  2014: 0\$  2015: 0\$
IV- détails et justifications  Dans le cadre du futur projet des Développements Portneuviens phase II, la Ville est responsable de la pose et fourniture des bordures et du pavage associé à ce projet.  Voir convention d'août 1991.	2013 2014 2015 171 625,00\$ 0\$	VII- responsable du projet
		Denis Dion, travaux Publics

# ANNEXE « C »

## Ville de Portneuf Fiche projet : IMMO. TP-11 plan triennal des immobilisations 2013-2014-2015

l- identification	ll- coûts	lll- ventilation des coûts pour chacune des années du plan triennal
Unité adm. : Travaux Publics  Programme :  Projet : Pavage rue Ford coin	9 950,00\$ plus taxes	2013: 9 950,00\$ plus taxes 9 950,00\$ TPS 497.50\$ TVQ 992.51\$ 10% 995.00\$  12 435.01\$  2014: 0\$ 2015: 0\$
IV- détails et justifications  Pose d'un nouveau pavage sur environ 50 mètres sur la rue Ford	2013 2014 2015 9 950,00\$	VII- responsable du projet
Pulvérisation du pavage existant et pose de 65 mm de nouveau pavage.  La surface de roulement dans ce secteur est très détériorée du fait de la présence de grosses fissures sur la chaussée et le pavage dans ce secteur est extrêmement lézard et il y a toujours de l'eau et des plaques de glace dans les roulières à cet endroit.	0\$	Denis Dion, travaux Publics

# ANNEXE « D »

## Ville de Portneuf Fiche projet : IMMO. TP-12 plan triennal des immobilisations 2013-2014-2015

1- identification	ll- coûts	lll- ventilation des coûts pour chacune des années du plan triennal
Unité adm. : Travaux Publics  Programme :  Projet : Pavage ou traitement de surface Rang de la Chapelle.  Codification :	Pavage: 236 250,00\$ + 10% plus taxes  ou  Traitement de surface: 115 000,00\$ + 10% imprévus plus taxes	2013 : 259 875,00\$\$ plus taxes  Ou  126 000,00\$ plus taxes  115 000,00\$  TPS 5 750.00\$  TVQ 11 471.25\$  10% 11 500.00\$   143 721.25\$  2014 : 0\$
IV- détails et justifications  Préparation, nivelage et pose de pavage au rang de la Chapelle sur 2,5 km.	2013 2014 2015 259 875,00\$	VII- responsable du projet
Ou  Préparation, nivelage et pose d'un traitement de surface sur 2,5 km au rang de la Chapelle.  Attention transports lourds et fondation.	Ou 126 000,00\$ 0\$	Denis Dion, travaux Publics